

## Les bonheurs des relations intergénérationnelles



Vieillir, ce n'est pas juste les problèmes de santé qui apparaissent, c'est aussi de partager des moments de bonheur avec ses petits-enfants ou encore, mieux ses arrière-petits-enfants. C'est le cas du couple beauportois Thérèse et Rosaire Bélanger. Mariés depuis

60 ans et parents de sept enfants, 13 petits-enfants et 13 arrière-petits-enfants, ils nous partagent ce beau témoignage des bienfaits des relations intergénérationnelles :

*« C'est vraiment plaisant quand nous les voyons. Ils nous disent ce qu'ils ont fait et d'autres nous demandent des choses sur notre vie passée. Nous sommes très heureux de les voir, car on les aime. »*

Ce bonheur n'est pas toujours possible pour certains grands-parents dont les enfants leur interdisent d'approcher leurs petits-enfants.

C'est pourquoi il existe l'Association des grands-parents du Québec. Pour renseignements : **418-529-2355** ou **[www.grands-parents.qc.ca](http://www.grands-parents.qc.ca)**

## Votre vie personnelle

### Combien de temps doit-on conserver nos documents officiels?

Plus on vieillit, plus on amasse des papiers. Que doit-on conserver?

#### À conserver toute notre vie :

Cartes d'hôpitaux, d'assurance maladie, d'assurance sociale, carnet de santé, certificat de naissance, preuve de mariage, jugement de séparation ou divorce, diplômes et certificats d'études.



#### Toute la durée de la possession :

Bail et avis de modification remis par le propriétaire, reçus de loyers, contrat d'achat d'un terrain, d'une maison, d'une voiture, factures d'électroménagers, meubles, garanties, certificats de dépôt à terme, de RÉER de placements. polices d'assurances.

#### Conserver 7 ans :

Déclarations de revenus avec les pièces justificatives. Contrat de vente d'un terrain, d'une maison, quittance hypothécaire.

#### Conserver 1 an :

Factures de la vie courante, téléphone, Internet, câble, etc.

An advertisement featuring two men in suits and glasses. The man on the right is identified as Raymond Côté, Député de Beauport-Limoilou, with the phone number 418 663-2113. The text next to them reads: "Chères concitoyennes, chers concitoyens, une fois au pouvoir à Ottawa, non à 67 comme les conservateurs".

Chères concitoyennes, chers concitoyens, une fois au pouvoir à Ottawa, non à 67 comme les conservateurs

**Raymond Côté**  
Député de Beauport-Limoilou  
418 663-2113

## Votre qualité de vie

### Vous êtes en deuil? Les Ami(e)s du lendemain vous accueillent



Quand un décès nous frappe personnellement ou un de nos proches, il est parfois difficile d'affronter ce malheur qui, pourtant, fait partie de la vie.

À Beauport, il existe un organisme à but non lucratif qui peut venir à votre rescousse : les Ami(e)s du lendemain. Ils offrent de l'aide aux personnes en deuil de leur conjoint à ne pas se sentir seules dans cette épreuve. Le regroupement utilise trois moyens pour aider à surmonter votre deuil :

- \* rencontres-partage le quatrième lundi du mois, 13 h à 15 h, de septembre à mai
- \* dîners fraternels au restaurant, le deuxième vendredi du mois, à 11 h 30
- \* rencontres informelles, pique-niques en été

Les rencontres ont lieu au centre de pastorale du presbytère de Courville, 2315, avenue Royale.

Pour obtenir de plus amples renseignements, contactez : *Louise Lauzier* au **418 667-2632**, *Huguette Blouin* au **418 663-0890** ou *Gisèle Simard Jobidon* au **418 666-2031**.

chers concitoyens, nous vous rappelons que le NPD, wa, rétablira l'âge de la retraite fédérale à 65 ans et ervateurs l'ont fait.

+NPD

**Jonathan Tremblay**

Député de Montmorency-Charfevoix-Haute-Côte-Nord

418 660-6776



## Votre logement

### Un bail, un contrat

En juillet, des milliers de Québécois poursuivent une tradition qui leur est chère : déménager. Les aînés n'échappent pas à la règle. C'est pourquoi voici des renseignements pratiques concernant un élément indispensable du déménagement : le bail.

Le bail est un contrat de location conclu entre un locateur/ propriétaire et un locataire afin de définir leurs engagements respectifs concernant un logement.



Peut-on résilier ou reprendre un bail? Oui, mais seulement dans certaines circonstances et à certaines conditions :

- À la suite d'un décès
- En cas de violence conjugale ou d'agression à caractère sexuel
- En raison d'un handicap
- En raison de l'admission permanente dans un lieu d'hébergement
- En raison de l'attribution d'un logement à loyer modique.

Pour résilier un bail vous devez faire parvenir un avis au locateur.

Pour tout renseignement complémentaire sur la résiliation de bail, communiquez avec la Régie du logement.

Renseignements: **1-800-683-2245** ou site Internet : **[www.rdl.gouv.qc.ca/fr/accueil/carte.asp](http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/accueil/carte.asp)**



La réalisation de ce feuillet d'information a été rendue possible grâce au **Programme MADA – Ville de Québec.**